

# Conseil Communautaire

## VISIO-CONFERENCE

### COMPTE-RENDU DU 21/01/21

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE</b> ----- <b>SEANCE DU 21 JANVIER 2021</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Délibération n° 21-01</b>	<b>Membres titulaires : 37</b> COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – DROUIN – MICHAUT – BOUYE – BAUDETTE – CAZE – VAN SANTE – COLLARD – BIANCHINI – RONDELLI – BENARD LOUIS – DERVIN – SAINZ – LAHAYE – BEGUIN – CHIQUET – LAFOREST – LOURDELET – BERTHIER – FAGLIN – CAPLAT – ROBERT – PIERROT – PICOT – REMY – GRANGE – BENOIT – GODRON – MARTINVAL – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND <b>Membres suppléants : 5</b> CREPIN – NOEL – BEGUINOT – LAVAURE – BRABANT
L’an deux mille vingt et un, le 21 janvier, Le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, Dûment convoqué le 15 janvier, S’est réuni en Viso/Audio conférence, sous la présidence de Dominique LEVEQUE,	<b>Etaient présents :</b> <b>&gt; Titulaires (formant la majorité des membres en exercice) : 30</b> COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – MICHAUT – BOUYE – CAZE – VAN SANTE – BIANCHINI – RONDELLI – BENARD LOUIS – SAINZ – LAHAYE – BEGUIN – CHIQUET – BERTHIER – FAGLIN – CAPLAT – ROBERT – PICOT – REMY – GRANGE – BENOIT – GODRON – MARTINVAL – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND <b>&gt; Suppléants (ne prenant pas part au vote) : 4</b> CREPIN – NOEL – BEGUINOT – LAVAURE
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EN EXERCICE : 37</li> <li>• PRESENTS : 30</li> <li>• REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT : 0</li> <li>• AYANT DONNE POUVOIR : 2</li>   <li>• PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE (quorum) : 30</li> <li>• PRENANT PART AU VOTE : 32</li> </ul>	Etaient absents : 0  Etaient excusés : 7 DROUIN, BAUDETTE, COLLARD, DERVIN, LAFOREST, LOURDELET, PIERROT  Ont donné pouvoir : 2 DERVIN à RONDELLI, LAFOREST à CHIQUET  Suppléants représentant son titulaire : 0  Secrétaire de séance : Pierre CAZE

**Début de séance : 18h15**

En propos liminaire, Monsieur LEVEQUE détermine des règles d’organisation d’une séance de l’assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence.

Le Président rappelle, qu’en application de l’article 6 de l’ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, il a décidé de réunir une première réunion de l’assemblée délibérante à distance par visioconférence/audioconférence afin d’assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l’état d’urgence sanitaire lié à l’épidémie de Covid 19.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence/audioconférence est la plateforme Microsoft TEAMS. Dans ce cadre, Monsieur LEVEQUE rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer la présente réunion.

## **ADMINISTRATION GENERALE – Communication de décisions ;**

Il est porté à la connaissance du Conseil, des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil notamment en matière de marchés à procédure adaptée, en l'espèce :

**1 Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne – marché de travaux : avenant n°5 au lot 1 Démolition-GO-ravalement**

Dans le cadre du marché de travaux pour le lot 1, Démolition-GO-ravalement, attribué à l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE, des surcoûts ont été engendrés par la période de confinement (frais d'immobilisation de matériel, nouveaux process de conduite de travaux et frais de nettoyage supplémentaires) liée à l'épidémie COVID-19.

Suite aux négociations qui ont été engagées avec l'entreprise, et le soutien de la compagnie d'assurance GROUPAMA avec laquelle la Communauté de Communes a notamment souscrit une assurance Tous Risques Chantiers, la collectivité a pris à sa charge des travaux supplémentaires, d'un montant de 25 000 € HT.

Un avenant n°5 avec l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE porte ainsi le montant total de ce lot à :

1 607 997,15 € HT.

**2 Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne – marché de travaux : indemnisation des surcoûts liés à l'épidémie COVID-19**

Dans le cadre du marché de travaux LE PRESOIR, suite aux surcoûts engendrés par la période de confinement (frais d'immobilisation de matériel, nouveaux process de conduite de travaux et frais de nettoyage supplémentaires) liée à l'épidémie COVID-19, des négociations ont été engagées avec l'entreprise LE BATIMENT ASSOCIE pour indemnisation.

La Communauté de Communes ayant souscrit une assurance Tous Risques Chantiers, la compagnie d'assurances GROUPAMA a également participé aux discussions.

Ainsi, la collectivité a pu bénéficier d'un soutien exceptionnel de la compagnie d'assurances GROUPAMA à hauteur de 7 000 € et a pourvu à son encaissement.

**3 Le Pressoir, Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne – Marché de travaux LE PRESOIR LOT 8 – Métallerie Serrurerie : avenant 2**

Des impératifs techniques sont apparus en phase d'exécution du marché de travaux LE PRESOIR.

S'agissant du Lot 8 – Métallerie Serrurerie, des choix alternatifs ont pu être mis en œuvre dans le respect du programme et se sont traduits par des moins-values.

**> Les modifications suivantes ont ainsi été portées au LOT 8 - Métallerie Serrurerie par avenant n°2 :**

Entreprise titulaire : SOCIETE INDUSTRIELLE D'INTERVENTION

Montant initial du marché : 175 648,20 € HT

Avenant n° 1 : - 12 758 € HT (suppression de prestations)

**Présent avenant : - 4 900,00 € HT**

Les élus prennent acte des décisions

## **ADMINISTRATION GENERALE – Modification des statuts de la CCGVM ;**

L'évolution statutaire de notre Communauté de Communes, notamment une compétence nouvelle SAGE et la compétence MOBILITE (déjà transférée), nécessite la modification des statuts de la Collectivité.

Le projet de statuts est donc agrémenté :

-d'un alinéa relatif à l'élaboration et au suivi d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), travaux auxquels nous prenons part au sein du SIABAVE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle) - compétence GEMAPI ;

-d'une actualisation de la compétence Mobilité qui mérite une écriture plus conforme aux évolutions législatives ;

-d'une mise à jour des équipements touristiques d'intérêt communautaire ou encore d'un article relatif à la composition du Conseil

Il est proposé au Conseil d'approuver lesdites modifications et d'adopter les nouveaux statuts.

Approuvé à l'unanimité

### **PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs ;**

Un agent titulaire, actuellement au grade de rédacteur, a été reçu au concours interne d'accès au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe. Il est proposé sa promotion et la modification du tableau des effectifs comme suit :

	Tableau actuel	Proposition	Nouveau tableau
Rédacteur	5	0	5
Rédacteur principal	2	+1	3

Approuvé à l'unanimité

### **EAU & ASSAINISSEMENT – Avenant n°1 à la convention de concession de service public de production et de distribution d'eau potable passée avec VEOLIA eau ;**

Le contrat de concession conclu avec VEOLIA Eau a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une partie du territoire communautaire (phase 1 : Ambonnay, Tours sur Marne et Val de Livre (Louvois)).

Pour l'ensemble des autres communes de la Communauté de Communes (hormis Nanteuil la Forêt), le contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (phase 2).

Avant la mise en œuvre de la phase 2 du contrat, la Communauté de Communes a formalisé des protocoles de fin de contrat avec le Délégué sortant, soit l'actuel Concessionnaire, afin notamment de lister les obligations du Délégué en termes de renouvellement de branchements plomb et de compteur.

Un avenant a ainsi été rédigé. Il a pour objet d'intégrer au programme prévisionnel de renouvellement du contrat en cours l'ensemble des travaux restant à réaliser par le Concessionnaire au titre de ses obligations découlant des contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2020. Il clarifie et définit également les modalités d'utilisation du parc de télérelève existant et son devenir.

En raison de ce qui précède, il est proposé de régulariser ledit avenant n°1 portant modification non-substantielle du contrat initial.

Approuvé à l'unanimité

### **EAU & ASSAINISSEMENT – Réhabilitation de la station d'épuration de Tours sur Marne 2ème tranche : demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 ou de tout autre dispositif proposé par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance ;**

La station d'épuration de Tours-sur-Marne, construite en 1972, présente de nombreuses non-conformités, notamment en temps de pluie.

En 2019, le cabinet GLS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet et au terme d'une mise en concurrence, c'est l'entreprise SOURCES qui a été retenue pour la réalisation des travaux de reconstruction du site de traitement.

La reconstruction de la station d'épuration de Tours/Marne représente ainsi un montant de 2 134 970 € HT (prix marchés).

Le montant des travaux étant supérieur à 1 000 000 € HT, ce dossier est présenté en 2 tranches au titre du financement de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Une première tranche a été attribuée au titre de la DETR 2020.

Il s'agit donc de solliciter le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 ou de tout autre dispositif proposé par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance.

Approuvé à l'unanimité

### **EAU & ASSAINISSEMENT – Reconstruction de la station d'épuration de Tours sur Marne : acquisition foncière lieudit « Le Pré Noël » parcelles cadastrées sections ZM 127 et ZM 128 ;**

Le projet de reconstruction complète de la station d'épuration de Tours-sur-Marne avec bassin tampon entre désormais en phase d'exécution avec un commencement des travaux programmé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

S'agissant du terrain destiné à accueillir la station et de l'emprise nécessaire à sa réalisation, des négociations ont été engagées par la Communauté de Communes et la commune de Tours-sur-Marne avec les propriétaires de parcelles environnantes afin de s'en porter acquéreur, notamment pour en faciliter l'accès.

Dans le cadre de ce projet, il sera proposé au Conseil d'acquérir dès aujourd'hui les parcelles ZM 127 et ZM 128, Lieudit « Le Pré Noël » à Tours-sur-Marne, pour une surface totale de 49 ares et 55 centiares pour un prix d'achat fixé à 24 775 € net vendeur.

Les parcelles appartiennent à :

- Monsieur Michel, Clément, Désiré MACHET, retraité, et son épouse Yvette, Madeleine, Renée LAPIE, retraitée, demeurant à LIVRY LOUVERCY (Marne), 28 rue Saucourt.

Etant précisé que l'acquisition d'une autre parcelle fera l'objet d'une prochaine délibération.

Approuvé à l'unanimité

### **ELECTRICITE /ECLAIRAGE PUBLIC – Effacement de réseau BT rue des Cahouriaux à NANTEUIL LA FORET : participation au SIEM ;**

La Communauté de Communes dispose des compétences en matière de travaux sur le réseau de distribution de l'énergie et l'éclairage public, compétences qu'elle a déléguée au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).

En coordination avec les travaux de voirie prévus à NANTEUIL LA FORET, le SIEM doit réaliser l'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public situés rue des Cahouriaux.

Le projet prévu a été estimé à

- 37 500 € HT soit 45 000 € TTC pour l'effacement du réseau Basse Tension
- 10 000 € HT soit 12 000 € TTC pour l'effacement du réseau d'Eclairage Public

Pour les communes rurales, une participation de 5 % du montant HT des travaux d'effacement du réseau basse tension est appliquée. Il reviendra donc à notre collectivité de prendre en charge le coût de 1 875 € HT (37 500 € x 0.05).

Concernant l'éclairage public, la Communauté de Communes ayant délégué sa compétence au syndicat, une aide de 25 % du montant HT, plafonnée, est apportée par le SIEM soit en l'espèce un coût de 8 257,48 € HT.

Il appartient donc au Conseil d'approuver le projet d'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public précité et d'autoriser le versement au SIEM d'une participation totale de 1 875 € HT au titre du réseau basse tension et de 8 257,48 € HT au titre de l'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité

### **ELECTRICITE /ECLAIRAGE PUBLIC – Effacement de réseau BT rues de Trépail et Villebois Mareuil à BOUZY : participation au SIEM ;**

La Communauté de Communes dispose des compétences en matière de travaux sur le réseau de distribution de l'énergie et l'éclairage public, compétences qu'elle a déléguée au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM).

En coordination avec les travaux de voirie prévus à BOUZY, le SIEM doit réaliser l'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public situés rues de Trépail et Villebois Mareuil.

Le projet prévu a été estimé à

- 87 000 € HT soit 104 400 € TTC pour l'effacement du réseau Basse Tension
- 22 500 € HT soit 27 000 € TTC pour l'effacement du réseau d'Eclairage Public

Pour les communes rurales, une participation de 5 % du montant HT des travaux d'effacement du réseau basse tension est appliquée. Il reviendra donc à notre collectivité de prendre en charge le coût de 4 350 € HT (87 500 € x 0.05).

Concernant l'éclairage public, la Communauté de Communes ayant délégué sa compétence au syndicat, une aide de 25 % du montant HT, plafonnée, est apportée par le SIEM soit en l'espèce un coût de 18 611,21 € HT. Il appartient donc au Conseil d'approuver le projet d'effacement des réseaux électrique et d'éclairage public précité et d'autoriser le versement au SIEM d'une participation totale de 4 350 € HT au titre du réseau basse tension et de 18 611,21 € HT au titre de l'éclairage public.

Approuvé à l'unanimité

### **DECHETS – Modernisation et sécurisation des déchetteries : demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 ou de tout autre dispositif proposé par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance ;**

La collectivité porte un service de proximité sur son territoire avec 4 déchetteries.

Rudement sollicités, ces équipements font l'objet de dégradations et de convoitises à travers des pillages récurrents de certains types de déchets. Par ailleurs, nous constatons un tonnage collecté bien supérieur aux moyennes régionales comme nationales, nous laissant suspecter un usage anormal de nos déchetteries : professionnels non déclarés et usagers hors territoire.

Nous avons identifié un certain nombre d'équipements pouvant améliorer les conditions de sécurité de ces déchetteries et de son personnel, en se dotant :

- de caméras, couplées à des projecteurs pour une surveillance continue des sites
- de contrôle d'accès (barrières et badges)

Les travaux ont été chiffrés à hauteur de 160 000 € HT.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à solliciter sur cette base le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 ou de tout autre dispositif proposé par l'Etat, en particulier dans le cadre du Plan de Relance.

Approuvé à l'unanimité

### **DECHETS – Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne - SYVALOM : présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;**

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de la Marne. Il assiste ses collectivités membres dans la mise en place des services de collecte sélective en vue d'aboutir à une organisation cohérente de la collecte, du tri et du traitement sur tout son périmètre.

A ces missions initiales s'ajoute la gestion des contrats de Responsabilité Élargie du producteur (REP) :

- CITEO (emballages légers, verre et papier) ;
- ECO-MOBILIER (déchets d'éléments d'ameublement).

La Communauté de Communes est adhérente au SYVALOM et reçoit chaque année à ce titre ledit rapport annuel qu'il convient dès lors de présenter au Conseil.

Les élus prennent acte du rapport

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2021 ou de tout autre dispositif proposé par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance : financement d'un poste de directeur de projet dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Opération de Revitalisation du Territoire ;**

Notre territoire a mis en œuvre une Opération de Revitalisation du Territoire à travers une convention ORT portant à la fois sur notre Collectivité, sur le bourg centre Aÿ-Champagne et sur le bourg secondaire Bouzy.

Ce nouvel outil mobilise différents acteurs du territoire (Etat, Région, Département, PETR, PNR, Banque des Territoires, Mission Coteaux Maisons & Caves de Champagne, ANAH, Action Logement...) et vise à conforter et

amplifier l'attractivité de notre territoire en luttant en particulier contre la dévitalisation des centres-bourgs d'Aÿ-Champagne et Bouzy fragilisés par un taux de vacance en progression.

L'une des actions prioritaires fléchée dans la convention est la création d'un poste de directeur de projet totalement dédié.

L'Etat peut soutenir le financement de ce poste sur 2 ans par le biais de la DETR (60 % la première année puis 40% la deuxième année) le coût étant estimé à 250 000 € sur 5 ans, soit 50 000 € par an.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Président à solliciter un soutien de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2021, ou de tout autre dispositif proposé par l'Etat dans le cadre du Plan de Relance, afin d'assurer le financement d'un poste de directeur de projet dédié à la mise en œuvre et l'animation du dispositif ORT sur notre territoire.

Approuvé à l'unanimité

### **TOURISME – Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Office de Tourisme Intercommunal d'Hautvillers (OTI) et la Communauté de Communes de la Grande Vallée Marne (CCGVM) ;**

Une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle (4 ans) lie l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. Elle fixe les modalités de fonctionnement, d'organisation et de financement de l'OTI d'Hautvillers. La précédente convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Approuvé à l'unanimité

### **TOURISME – Travaux d'extension de l'aire de camping-cars de St-Imoges : demandes de subventions auprès de la Région et du Département ;**

Un des axes de la politique touristique communautaire s'appuie sur l'aménagement d'aires de camping-cars. Il existe actuellement trois aires de camping-cars situées à Mareuil-sur-Aÿ, Mutigny et Saint-Imoges.

L'afflux toujours plus important de camping-caristes sur le territoire est constant et conduit la collectivité à agrandir l'aire de Saint-Imoges. Cette possibilité avait d'ailleurs été anticipée dès la création de l'aire de Saint-Imoges en 2014.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence IPH pour accompagner la collectivité.

Prévus au printemps 2021, les aménagements concernent pour l'essentiel des travaux de voirie et d'espaces verts afin de créer 6 places supplémentaires de stationnement.

Il est aussi envisagé la mise en place du Wi-Fi territorial (dispositif proposé par l'Agence Départemental du Tourisme permettant aux camping-caristes d'accéder à Internet).

Le plan de financement des travaux se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Maîtrise d'œuvre	9 945 €	REGION (20 %)	12 402,50 €
Travaux d'aménagement pour 6 places supplémentaires (voirie et espaces verts)	42 567,50 €	DEPARTEMENT (20 %)	12 402,50 €
Achat deux tables de pique-nique	1 500 €	AUTOFINANCEMENT	37 207,50 €
Déploiement Wi-Fi territorial	5 000 €		
Divers et imprévus	3 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>62 012,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 012,50 €</b>

Il appartient au Conseil d'approuver le programme d'investissement et le plan de financement qui leur est soumis ainsi que d'autoriser le Président à présenter une demande de financement à la Région Grand Est et au Département de la Marne.

Approuvé à l'unanimité

### **TOURISME – Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir : marché d'aménagement de la scénographie et mobiliers – avenant ;**

Le lot SC03 : Eclairage scénographique du marché de fournitures d'équipements scénographiques du futur Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir a été attribué à l'entreprise AMG, pour un montant de 331 158,50 € HT.

Un 1<sup>er</sup> avenant à ce lot d'un montant de 6 471,52 € HT correspondant à une modification de la représentation lumineuse du faux-plafond qui habillera l'espace d'accueil du Centre d'interprétation a été validé lors du dernier Conseil Communautaire.

Un 2<sup>e</sup> avenant, d'un montant de 600 € HT, se révèle aujourd'hui nécessaire afin de permettre l'illumination des plaques des grands mécènes dans la salle des pressoirs.

Aussi, s'agit-il d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au lot SC03 du marché d'aménagement de la scénographie ce qui porte le montant total dudit lot à 338 230,02 € HT.

Approuvé à l'unanimité

### **PATRIMOINE – Rénovation de l'église Saint-Réol d'Ambonnay : demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de tout autre dispositif proposé dans le cadre du Plan de Relance, de la Région et du Département ;**

Dans le cadre de notre compétence relative aux églises, précisément « *des travaux de grosses réparations nécessaires à la sécurité et la solidité des édifices ainsi qu'à leur usage courant et travaux de remise en état s'y rattachant* », l'église Saint-Réol d'Ambonnay, classée Monuments Historiques depuis 1922, a été identifiée.

En effet, des travaux d'étanchéité et de reprise globale de charpente et de maçonnerie ainsi que des travaux de protection et de conservation des vitraux sont nécessaires.

Une mission de maîtrise d'œuvre à l'agence d'architecture Gissinger, architecte du patrimoine, financée partiellement par l'Etat et la Région, a été diligentée courant 2019. Cette mission se poursuit aujourd'hui en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et en étroite collaboration avec la commune.

Les travaux à mener ont été chiffrés à hauteur de :

- Tranche 1 : 570 000 € HT
- Tranche 2 : 485 000 € HT
- + option : 120 000 € HT

Il est proposé de solliciter sur cette base le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 ou de tout autre dispositif proposé par l'Etat, en particulier dans le cadre du Plan de Relance. La Région et le Département pourront également être sollicités.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur LEVEQUE ajoute que 6700 € HT d'étude relative aux décors peints seront ajoutés à la première tranche.

A la demande de Monsieur LELARGE, Madame COUTIER précise que ces décors sont principalement situés entre les chapiteaux.

## QUESTIONS DIVERSES

Jean-François SAINZ interpelle Dominique LEVEQUE quant aux difficultés rencontrées par sa population, notamment les plus anciens, pour se faire vacciner ou se déplacer pour se faire vacciner.

Monsieur LEVEQUE informe que le Département va mettre en place, avec le concours du SDIS (*pompiers, médecins du SDIS et de la PMI du Département*), des unités mobiles de vaccination lorsque les doses de vaccin seront disponibles.